



Municipalité de Cap-Saint-Ignace

*D'abord et avant tout
la belle campagne!*

**Province de Québec
Municipalité de Cap-Saint-Ignace
M.R.C. de Montmagny**

Avis public

EST DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, secrétaire-trésorière de la Municipalité,

QUE LE CONSEIL, lors de la séance du 4 mars 2019 qui avait lieu à la salle du Conseil au Centre culturel, à 20 h, a adopté le règlement suivant :

**RÈGLEMENT 2019-06 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE
1 995 000 \$ POUR DES TRAVAUX DE RÉFECTION DES CONDUITES SUR
LA ROUTE DU SOUVENIR (ENTRE LA VOIE FERRÉE ET AU NORD DE LA
RUE DE LA SAPINIÈRE)**

QUE ce règlement est disponible pour consultation au bureau municipal sur les heures d'ouverture.

DONNÉ à Cap-Saint-Ignace, ce sixième jour de mars 2019.

La secrétaire-trésorière,

Sophie Boucher